

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 11 juillet 2017 à 16h30, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger
Paul-Éloi Dufresne
Absences : Ginette Moreau et Claude Simard

Lucie Fréchette
Denise Lauzière

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.07.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 16h33, après avoir constaté le quorum.

17.07.17

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017

Il est proposé par monsieur Roger Bélanger et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017.
3. **Finances et administration.**
 - 3.1 Remplacement des toilettes dans les édifices municipaux.
 - 3.2 Achat d'un système de son pour l'Artria.
 - 3.3 Subventions à l'achat de toilette à faible débit.
4. **Service du greffe.**
 - 4.1 Autorisation de signature – Avenir d'enfants.
5. Levée de la séance extraordinaire du 11 juillet 2017.

Adopté

17.07.18

Finance et administration

17.07.18.1

Remplacement des toilettes dans les édifices municipaux.

ATTENDU QUE Le Plan d'action en développement durable de la Ville prévoit le remplacement de toilettes standards par des toilettes à faible débit dans les édifices municipaux;

ATTENDU QUE La Ville a, au total, trente toilettes standard dans ses édifices publics à remplacer.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo, sur recommandation du comité des travaux publics, accorde le mandat de fourniture de toilettes à faible débit à Wolseley Canada Inc. pour un montant de 8 287.40 \$, taxes incluses.

Adopté

17.07.18.2

Système audio pour l'Artria.

- ATTENDU QUE Le Parc Artria est un emplacement où se trouvent plusieurs œuvres d'art;
- ATTENDU QUE Le site, avec ses arrangements floraux et sa proximité de la rivière en font un lieu d'appréciation artistique;
- ATTENDU QUE Le parc Artria est l'entrée ou la fin de la piste cyclable et plusieurs touristes y passent chaque jour;
- ATTENDU QUE La Ville a obtenu deux soumissions pour l'achat d'un système audio extérieur pour le parc afin d'offrir aux baladeurs une expérience tant auditive que visuelle;
- ATTENDU QUE Show Devant offre un meilleur rapport qualité prix pour l'achat de ce genre d'équipement.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le contrat d'achat d'un système audio extérieur au montant de 3 676.90\$, taxes incluses à Show Devant.

Adopté

17.07.18.3

Subvention à l'achat de toilettes à faible débit.

- ATTENDU QUE Le Plan d'action en développement durable de la Ville prévoit la mise en place d'un programme de subvention aux résidents de Waterloo pour le remplacement de toilettes standards par des toilettes à faible débit;
- ATTENDU QUE La Ville a prévu un budget total de 4 000. \$ pour l'année 2017 afin de subventionner cette initiative;
- ATTENDU QUE La Ville a prévu offrir une aide financière pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit à raison de 50% du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100.\$.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que la Ville de Waterloo accorde une subvention de 50%, jusqu'à concurrence de 100. \$ pour l'achat d'une toilette à faible débit en remplacement d'une toilette standard, et ce, jusqu'à épuisement du fond de 4 000\$ étant entendu que cette subvention est disponible uniquement aux résidents de Waterloo.

Adopté

17.07.19

Service du greffe

17.07.19.1

Autorisation de signature – Contrat de travail – Espace familles.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est fiduciaire des montants versés par la Fondation Lucie et André Chagnon, dans le cadre du programme Avenir d'enfants, lequel chapeaute Espace familles;

ATTENDU QUE Les contrats de travail du personnel d'Espace familles doivent être signés par le directeur général et greffier de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et Greffier, à titre de représentant du fiduciaire, à signer les contrats de travail des employés d'Espace familles.

Adopté

17.07.20

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 11 juillet 2017 est levée à 16H37.

Maire

Greffier